



Pour une Europe libre, sûre, économiquement forte et capable d'agir

Impulsions pour le futur agenda de l'UE et le nouveau programme de travail de la Commission européenne

Prise de position du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag allemand

Décision du 2 juillet 2024

Contenu

I. Introduction : pour une Europe libre, sûre, économiquement forte et capable d'agir	2
II. Nos propositions en détail	3
1. Garantir la liberté et la sécurité extérieure.....	3
2. Garantir la sécurité intérieure et limiter l'immigration irrégulière.....	6
3. Assurer la prospérité grâce à une économie forte et compétitive, comme condition préalable à une Europe forte et souveraine	8
4. Pour une agriculture performante en Europe.....	15
5. Pour une politique fiscale solide et axée sur la stabilité	17
6. Accélérer les réformes internes de l'UE afin de renforcer sa capacité d'action et d'accueil et réorienter la politique d'élargissement de l'UE ..	18
III. Conclusion	20

I. Introduction : pour une Europe libre, sûre, économiquement forte et capable d'agir

Le groupe parlementaire CDU/CSU est la force pro-européenne au sein du Bundestag allemand. Nous sommes convaincus que nous avons plus que jamais besoin de **l'UE comme garante de la liberté, de la sécurité et de la puissance économique**. Ce n'est qu'avec elle que nous parviendrons à relever les défis majeurs de notre époque tels que la guerre d'agression russe en cours en Ukraine, le conflit au Proche-Orient, la concurrence systémique avec des pays autoritaires comme la Chine, la concurrence économique avec les pays industrialisés et émergents, le changement climatique, l'immigration irrégulière, mais aussi des tâches comme le renforcement de la coopération avec l'Afrique et d'autres régions en développement. Pour que, dans les années à venir, l'UE puisse s'affirmer avec succès dans un monde devenu plus dur et plus confus, nous avons besoin d'une politique ferme et sensée au centre de l'échiquier politique qui associe l'UE et ses institutions aux éléments déterminants que sont la réduction de la bureaucratie et la proximité avec les citoyens. **Pour une Europe libre, sûre, économiquement forte et capable d'agir: une Europe qui peut faire davantage et unie.**

Avec le présent document, le groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag souhaite **donner des impulsions pour le futur agenda européen et le prochain programme de travail de la Commission européenne**, conformément à notre caractère particulier en matière de politique européenne, et contribuer ainsi à la conception de l'orientation de l'Europe alors qu'elle s'apprête à franchir une nouvelle étape. Le moteur franco-allemand et le Triangle de Weimar sont pour nous

des éléments fondamentaux. **Sur le plan du contenu**, les thèmes de **la liberté, de la sécurité au sens large, de la prospérité et de la compétitivité, de la neutralité climatique, de l'agriculture ainsi que d'une politique fiscale solide et orientée vers la stabilité** pour le financement et l'accomplissement des tâches de l'UE sont pour nous **centraux**. Nous nous engageons en outre à faire avancer rapidement **les réformes** internes de l'UE **afin de renforcer sa capacité d'action et d'accueil**, ainsi qu'à **réorienter la politique d'élargissement de l'UE**.

C'est notamment notre conception chrétienne de l'Homme, qui nous guide en tant que chrétiens-démocrates et chrétiens-sociaux, qui fait que nous nous engageons également pour une **Europe favorable aux familles**. Car sans familles fortes, élément clé de la **cohésion sociale**, une Europe unie et forte est inconcevable.

II. Nos propositions en détail

1. Garantir la liberté et la sécurité extérieure

Le bouleversement auquel nous sommes confrontés depuis la guerre d'agression russe contre l'Ukraine nécessite avant tout que l'UE se positionne mieux dans le domaine de la **défense de notre liberté et de notre sécurité extérieure** et renforce ainsi le pilier européen au sein de l'OTAN, notamment dans le sens d'une répartition plus équitable des charges au sein de l'alliance transatlantique. L'engagement de l'alliance conformément au traité de l'OTAN, le partenariat transatlantique et la clause d'assistance mutuelle de l'UE en constituent la base et sont notre assurance-vie contre toute agression militaire et toute tentative de chantage.

C'est pourquoi nous demandons de

- **renforcer substantiellement la capacité de défense de l'UE en créant une véritable union de la défense**. Cela implique notamment une **intégration plus étroite des forces armées nationales, coordonnée par les États européens et en association avec les partenaires de l'OTAN**, en s'appuyant sur les coopérations existantes comme la brigade franco-allemande ou la coopération avec les forces armées néerlandaises;
- continuer à **soutenir l'Ukraine** par tous les moyens politiques, économiques, financiers et militaires afin **qu'elle gagne la guerre contre l'agresseur russe**. Nous avons conscience que si l'Ukraine perd, c'est toute l'Europe qui perd. Par conséquent, si nous investissons dans la victoire, la reconstruction et la perspective d'adhésion à l'UE de l'Ukraine, nous investissons également dans la sécurité à long terme de l'ensemble de notre continent;
- **mettre en œuvre de manière cohérente et dans les délais la boussole stratégique européenne**, en particulier la mise en place de la force de réaction rapide de l'UE (EU Rapid Deployment Capacity/RDC) d'ici à 2025;

- **coopérer de manière renforcée dans le domaine de la planification des capacités futures, des acquisitions et de la politique en matière d'armement.** La stratégie pour l'industrie européenne de défense (European Defence Industrial Strategy/EDIS) et le programme pour l'industrie européenne de défense (European Defence Industry Programme/EDIP), proposé par la Commission européenne, sont des éléments essentiels au renforcement de la performance de l'industrie européenne de défense;
- **permettre aux industries européennes de défense d'accéder de manière plus efficace et plus souple aux financements,** en raison de la forte augmentation des besoins en équipements de toutes catégories pour la défense européenne. Il faut donc supprimer au plus vite les évaluations négatives et les motifs d'exclusion actuels concernant les questions de financement et de durabilité ainsi que les critères dits ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) pour nos industries de défense. L'affectation des fonds par la Banque européenne d'investissement (BEI) doit également être élargie au financement de l'armement. Il faut créer des mesures d'incitation pour que les capitaux d'investissement privés aident à renforcer et à développer une industrie de défense moderne et performante;
- **orienter plus efficacement et utiliser davantage les instruments** déjà existants que sont **la Coopération structurée permanente en matière de sécurité et de défense (PESCO) et la Planification coordonnée de défense pour l'Europe (CARD), ainsi que le Fonds européen de défense (FED).** Nous saluons donc les objectifs concrets proposés dans l'EDIS pour la coopération européenne en matière d'armement, comme, par exemple, le projet de couvrir si possible 50 % des besoins des forces armées européennes par des équipements militaires européens d'ici à 2030;
- **prendre suffisamment en compte l'objectif d'amélioration de la capacité de défense européenne dans le prochain cadre financier pluriannuel de l'UE et doter les programmes correspondants des moyens financiers nécessaires.** Les besoins à court terme des forces armées européennes et de leurs partenaires stratégiques doivent également pouvoir être priorités dans ce cadre;
- **promouvoir le développement et l'acquisition conjoints au niveau européen,** dans l'esprit d'un marché unique des équipements de défense, afin de combler les lacunes capacitaires identifiées et priorisées conjointement par les États membres de l'UE, notamment en matière d'équipement, de défense aérienne, de transport aérien stratégique, de renseignement, de cyberdéfense, de technologies spatiales, de drones (terrestres, aériens et maritimes), de systèmes basés sur l'intelligence et de protection des infrastructures critiques, et de réduire ainsi les coûts d'acquisition et d'exploitation tout en garantissant l'interopérabilité. La devise devrait être la suivante : si possible, une seule conception pour tous les États membres. Les projets de coopération déjà en cours, tels que le système de combat aérien du futur (Future Combat Air

System/FCAS) et le futur système de combat terrestre principal (Main Ground Combat System/MGCS), sont également importants à cet égard;

- **harmoniser intégralement toutes les règles européennes en matière d'exportation d'armements** afin que l'industrie européenne de défense puisse également livrer ses produits de manière plus fiable dans les pays tiers concernés;
- **établir une formation autonome du Conseil de l'UE pour les questions de défense**, afin notamment d'améliorer la coordination entre les États membres, nécessaire à une plus grande harmonisation des acquisitions européennes;
- confier à une ou un **commissaire européen chargé des questions de défense la tâche unique de promouvoir le renforcement de l'industrie européenne de l'armement** ainsi que le **développement et l'acquisition militaires conjoints** et de **regrouper les activités correspondantes** au sein de la Commission européenne. La coopération européenne en matière d'armement aurait ainsi un visage pour le public;
- **faciliter et élargir la promotion de la recherche et du développement dans le domaine des technologies à double usage** («dual use»), notamment en supprimant l'orientation exclusive vers des applications civiles dans certains segments du programme qui succédera à «Horizon Europe» et d'envisager la création d'une **agence européenne pour les projets de recherche dans le domaine de la sécurité et de la défense**, en s'inspirant étroitement du **modèle réussi de la Defense Advanced Research Projects Agency (DARPA)**;
- que l'UE **développe la promotion de la liberté, des droits de l'Homme, de la démocratie et de l'aide humanitaire dans le monde entier**, notamment pour garantir la sécurité. La promotion et la défense des droits de l'Homme universels font partie de l'essence même de l'UE. Le régime mondial de sanctions de l'UE en matière de droits de l'Homme (EUGHRSR) doit être utilisé de manière plus ciblée et plus globale. L'UE doit également s'engager davantage en faveur de la liberté religieuse. Cela implique de doter durablement le bureau de l'envoyé spécial pour la promotion de la liberté religieuse ou de pensée en dehors de l'UE d'un personnel et d'un financement adéquats. Il convient également de donner à l'UE **les moyens** de protéger la **démocratie contre les menaces internes et externes, continuer à lutter résolument contre l'antisémitisme** ; et de **renforcer le rôle de l'UE en tant que premier fournisseur d'aide humanitaire au monde en améliorant la coordination** de l'aide d'urgence vitale, de l'aide proactive et de la mise en réseau avec les mesures de politique de développement;

- **renforcer le Conseil de l'Europe en tant qu'institution importante pour la défense des droits de l'Homme** et de mener à bien les négociations sur l'adhésion de l'UE à la Convention européenne des droits de l'Homme (CEDH).

2. Garantir la sécurité intérieure et limiter l'immigration irrégulière

Pour protéger plus efficacement nos concitoyens en Europe, des améliorations et des mesures substantielles sont également nécessaires au niveau européen dans le domaine de la **sécurité intérieure** et de l'**endiguement de l'immigration irrégulière, sous le signe de l'humanité et de l'ordre** :

- **Nous sommes favorables à ce qu'Europol devienne un FBI européen et que ses effectifs soient plus que doublés (de 1 400 à 3 000)**. Cette mesure combinée avec une intensification de la coopération avec des partenaires fiables dans les services de police et de renseignement dans le monde entier permettrait de lutter plus efficacement contre la criminalité transfrontalière. Il faudrait attribuer à Europol les compétences nécessaires à cet effet à l'instar des compétences du Parquet européen. Nous voulons renforcer l'instrument du mandat d'arrêt européen.
- **Nous devons contrer résolument les menaces dans le cyberspace ainsi que les influences hybrides**. Nous nous engageons donc pour la création d'une **cyber-brigade européenne** ainsi que pour des **mesures de défense renforcées contre les menaces hybrides** (comme la désinformation). Dans cette perspective, les capacités civiles et militaires doivent être pensées ensemble.
- **Nous avons besoin de transformer l'agence européenne de protection des frontières Frontex en une véritable police des frontières et garde-côtes aux frontières extérieures de l'Europe, dotée de compétences souveraines, ainsi que d'un triplement de ses effectifs, qui passeraient à 30 000 personnes**. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à surveiller et à protéger les frontières extérieures de l'UE plus efficacement qu'auparavant, en étroite collaboration avec les forces de sécurité des États membres concernés.
- **Les frontières extérieures de l'UE doivent être protégées efficacement**. Pour ce faire, l'UE doit soutenir les États membres situés aux frontières extérieures de l'UE en leur fournissant les moyens financiers nécessaires à une gestion efficace des frontières et à la mise en place des infrastructures nécessaires.
- **Le terrorisme islamiste et l'islam politique représentent depuis des années un danger élevé en constante augmentation en Allemagne et en Europe**. Nous luttons contre ceux qui attisent la haine et la violence et qui aspirent à un ordre islamiste basé sur la charia. Nous leur disons : **la charia n'appartient pas à l'Europe**. Il faut s'opposer activement à la prise d'influence des gouvernements étrangers sur les musulmans européens, les communautés

des mosquées, les associations islamiques et les organisations musulmanes. Cela vaut aussi et surtout pour le soutien financier correspondant.

- **Dans le domaine de l'immigration et de l'asile, nous défendons une UE qui respecte son obligation humanitaire d'aider les personnes vulnérables, mais qui met un terme à l'immigration illégale vers l'UE et en particulier vers l'Allemagne.** Ce sont les États européens, et non les passeurs, qui doivent décider qui peut entrer dans l'UE :
 - **Pour cela, le nouveau régime d'asile européen commun (RAEC) doit être mis en œuvre rapidement.** La réforme du régime d'asile dans l'UE est un élément de réduction de l'immigration irrégulière, mais elle ne suffit pas à elle seule.
 - **Nous demandons donc l'introduction du concept de pays tiers sûrs en matière d'asile qui doit être mis en œuvre conformément au droit et à la protection internationaux des réfugiés.** Toute personne demandant l'asile en Europe doit être conduite dans un pays tiers sûr en dehors de l'UE et s'y soumettre à une procédure conforme à l'État de droit. Le fait qu'il existe ou non un lien entre le demandeur et le pays tiers ne doit pas être pris en compte. En cas de reconnaissance, le pays tiers sûr doit accorder une protection. Une coalition de pays volontaires au sein de l'UE doit parallèlement accueillir chaque année un contingent de personnes ayant besoin de protection en provenance de l'étranger et les répartir en conséquence.
 - **Les contrôles aux frontières intérieures doivent rester possibles tant que nous ne disposons pas d'une protection efficace des frontières extérieures.** Les contrôles aux frontières intérieures doivent en principe pouvoir s'accompagner du **refoulement** des personnes qui souhaitent entrer sur le territoire depuis un État membre de l'UE ou un autre pays tiers sûr et qui y ont déjà déposé une demande d'asile ou auraient pu le faire.
 - **Nous voulons une harmonisation aussi large que possible des normes en matière d'assistance aux personnes vulnérables dans toute l'Europe.** Afin d'éviter les mouvements secondaires, les demandes d'asile multiples au sein de l'UE doivent être supprimées et les prestations sociales ne doivent plus pouvoir être perçues que dans l'État membre compétent, même après la fin de la procédure d'asile.
 - **Nous soutenons fermement la conclusion d'accords avec les pays de transit et d'origine** dans le cadre de l'approche «Équipe Europe», qui constitue un autre levier essentiel pour endiguer l'immigration irrégulière et renforcer les partenariats couvrant différents domaines politiques.

- **Les délinquants graves et les personnes à risque pour la sûreté de l'État doivent pouvoir être mis en détention en vue de leur départ**, et y rester jusqu'à ce qu'ils entreprennent de leur plein gré le voyage de retour vers leur pays d'origine.
 - **Nous nous engageons pour l'instauration d'une interdiction transnationale de l'achat de prestations sexuelles dans l'UE. La lutte contre la traite des êtres humains** n'est efficace que si elle est menée collectivement et constitue un impératif de notre communauté de valeurs européenne. Il est inacceptable que des personnes soient vendues comme de la marchandise pour être exploitées sexuellement.
3. **Assurer la prospérité grâce à une économie forte et compétitive comme condition préalable à une Europe forte et souveraine**

Ces dernières années, le pacte vert (Green Deal) européen, grâce auquel l'UE entend atteindre l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 inscrit dans sa loi sur le climat, a constitué un point fort de l'activité législative. Le groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag soutient toujours cet objectif. Cependant, lors de l'établissement de la réglementation dans le cadre du pacte vert, les effets négatifs sur la compétitivité et le développement économique de l'Europe n'ont pas toujours été suffisamment pris en compte. En outre, l'approche réglementaire souvent beaucoup trop pesante et détaillée s'est avérée problématique. Dans les années à venir, assurer notre **prospérité** de manière durable sera une tâche tout aussi importante que de garantir la sécurité au sens large. **Une économie forte et compétitive est une condition préalable à une Europe forte, durable et neutre sur le plan climatique, et par conséquent à une Allemagne forte.** La protection du climat et la compétitivité économique doivent aller de pair.

Nous avons besoin d'une **nouvelle stratégie** basée sur ce principe **pour accroître la compétitivité et la capacité d'innovation de l'UE**, qui comprend notamment les points suivants :

- Nous nous engageons à mettre **davantage l'accent sur la compétitivité et à stimuler la croissance, en plus du pacte vert (Green Deal) européen, afin de mieux concilier prospérité et protection du climat. Il faut donc un «pacte pour la compétitivité».** Celui-ci doit notamment comporter une **réduction du nombre de réglementations. Les réglementations nécessaires doivent être conçues et mises en œuvre de manière pratique** et abordable avec les entreprises, les agriculteurs et les citoyens, et non contre eux. Cela concerne par exemple le règlement sur la taxonomie et la directive européenne sur les bâtiments.
- Au sein de la Commission européenne, **une ou un commissaire** devrait être chargé, **si possible au niveau de la vice-présidence (exécutive), de la coordination et de la mise en œuvre d'un nouveau «pacte pour la compétitivité».**

- **Nous avons besoin, au niveau de l'UE, d'une politique économique favorable à l'industrie et aux petites et moyennes entreprises (PME), qui permette un approvisionnement énergétique sûr et abordable tout en poursuivant l'objectif de la neutralité climatique.** Pour ce faire, nous misons sur des incitations plutôt que sur des contraintes et des interdictions.
- **Nous nous engageons clairement en faveur du marché en tant que mécanisme de coordination et défendons les principes de l'économie de marché.** Les interventions dans le mécanisme des prix doivent reposer sur une base solide, être évitées autant que possible et ne pas être utilisées abusivement comme instrument politique.
- **Nous nous engageons pour une mise en œuvre claire et pratique des objectifs climatiques européens.** Pour cela, il faut **développer le système d'échange de quotas d'émission basé sur le marché**, en tant qu'instrument central de la politique climatique, et rechercher des partenaires de coopération au niveau international. La politique climatique peut être menée efficacement uniquement si elle est transposable à l'international. **Nous misons sur des concepts innovants et basés sur le marché** avec : l'échange de droits d'émission, l'équilibre social, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et l'économie circulaire. Notre **objectif est également de libérer les investissements dans l'innovation pour les technologies propres.**
- Nous ferons progressivement fusionner **le système d'échange de quotas d'émission pour l'industrie et l'énergie (EU-ETS 1) et le futur système européen d'échange de quotas d'émission pour les bâtiments et les transports (EU-ETS 2).** Nous obtiendrons ainsi des conditions-cadres fiables et les signaux nécessaires pour prendre des décisions d'investissement.
- Nous **développerons de manière conséquente l'économie circulaire et utiliserons les matières premières de manière responsable.** Nous voulons boucler les cycles de matières et améliorer la longévité des produits. **Avec une économie circulaire du CO₂, nous inaugurons de nouveaux modèles commerciaux** et voulons les établir dans toute l'Europe. **Seules les technologies de capture et de stockage du CO₂ (Carbon Capture and Storage CCS) et de capture et d'utilisation du carbone (Carbon Capture and Utilization CCU) nous permettront d'atteindre la neutralité climatique grâce aux émissions négatives.** Pour cela, nous avons besoin d'un cadre fiable et d'une infrastructure CO₂ à l'échelle européenne. Nous soutiendrons le captage direct du CO₂ dans l'air avec des premiers projets pilotes ambitieux et l'intégration dans le système d'échange de quotas d'émission.
- **Nous devons approfondir le marché intérieur de l'UE, condition indispensable à la durabilité économique et environnementale.** La libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes est l'un des piliers de l'UE et l'une de ses plus grandes réussites. C'est ce qui fait la cohésion de

notre espace économique de quelque 450 millions de personnes. C'est pourquoi nous nous engageons à faire du **développement et de l'approfondissement du marché intérieur de l'UE**, avec un droit **des ententes et de la concurrence moderne qui tienne également compte de l'évolution de la situation mondiale** (adaptation aux marchés mondiaux), un projet central pour l'avenir de l'UE. Cela vaut en particulier pour les domaines de l'énergie, des produits et dispositifs médicaux, du numérique, des télécommunications, des transports et du marché des capitaux.

- **Nous nous engageons pour l'achèvement de l'union des marchés des capitaux afin de mobiliser davantage de capitaux privés, notamment pour la sécurité et la défense, ainsi que pour faire face aux transitions numériques, écologiques et démographiques.** Nous sommes prêts à participer de manière constructive à **l'achèvement de l'union bancaire**. Toutefois, des progrès substantiels doivent encore être réalisés sur cette voie, par exemple en ce qui concerne la réglementation des obligations d'État, l'harmonisation du droit des faillites, la dotation convenue des systèmes nationaux de garantie des dépôts, ainsi que l'obtention et le maintien de faibles niveaux de crédits à risque de défaillance dans les systèmes bancaires nationaux respectifs. **Nous nous opposons à une garantie des dépôts mutualisée au niveau de l'UE sans condition préalable.**
- **Les projets importants dits d'intérêt européen commun (Important Projects of Common European Interest/IPCEI) doivent être approuvés beaucoup moins bureaucratiquement et plus rapidement pour les entreprises et être mis en œuvre de manière à encourager l'innovation.** Il convient toutefois d'éviter une course aux subventions préjudiciable à l'échelle mondiale.
- **Nous voulons parvenir à la sécurité et à la souveraineté énergétiques de notre continent grâce à une union de l'énergie :** l'Allemagne et l'Europe ont besoin d'un approvisionnement en énergie sûr et abordable. Nous voulons **renforcer le marché intérieur de l'énergie**, construire et développer les infrastructures transfrontalières et faire progresser l'Europe en tant que site énergétique grâce à une recherche ouverte aux technologies. Pour l'hydrogène, nous avons besoin d'une montée en puissance rapide de la production européenne et internationale et d'une infrastructure de transport fonctionnelle avec un réseau de gazoducs transfrontalier. Nous sommes favorables à une **mise en œuvre ambitieuse et rapide de la stratégie européenne pour l'hydrogène**. Afin de garantir les besoins futurs nécessaires en importations d'hydrogène, nous voulons conclure **davantage de partenariats énergétiques avec des partenaires fiables.**
- **Nous nous engageons à donner plus de voix aux PME en Europe.** Nous avons besoin d'un **représentant européen pour les PME** doté d'un droit formateur fort et d'un droit de veto, devant être obligatoirement impliqué dans

toutes les procédures législatives de l'UE et qui vérifie l'application des tests PME.

- **Nous nous engageons pour moins de bureaucratie et moins de réglementation.** Les charges, en particulier celles pesant sur les PME, doivent être concrètement indiquées et enfin réduites de manière tangible et durable. Cela implique, dans le **cadre d'un plan d'action contraignant**, un **gel immédiat des charges** pour les initiatives européennes nouvelles et en cours ainsi que l'**application systématique du principe «un ajout, deux retraits» (one in, two out)**, c'est-à-dire que pour chaque nouvelle réglementation contraignante, deux anciennes réglementations encore en vigueur doivent être supprimées. En outre, le comité d'examen de la réglementation de la Commission européenne (Regulatory Scrutiny Board/RSB) devrait être transformé en un **conseil de contrôle des normes européen indépendant**. Un **contrôle obligatoire de la compétitivité de l'UE** devrait être introduit et la **réalisation d'évaluations d'impact approfondies (Impact Assessments) devrait être rendue obligatoire avant toute proposition de réglementation**. Cela implique que la Commission européenne accompagne chaque proposition législative d'un aperçu de l'impact attendu sur les obligations de déclaration à fournir par les entreprises et sur les nouvelles règles de procédure et tâches administratives pour les autorités, et qu'elle procède à une évaluation approfondie de l'impact potentiel en dehors de l'UE. **Il convient également de réduire substantiellement le fardeau bureaucratique** actuel considérable **et les exigences de détails pesant sur la science et la recherche** qui résultent entre autres de l'application du principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » (Do No Significant Harm).
- Afin d'améliorer l'efficacité de la taxonomie et des rapports de durabilité, nous voulons rendre les exigences plus flexibles, plus transparentes et plus orientées vers les acteurs du marché. Pour ce faire, nous demandons un **suivi et une évaluation scientifiques indépendants de la charge et de l'utilité de la réglementation**. Nous saluons le fait que le projet d'établissement d'une **taxonomie sociale** ne soit **actuellement pas poursuivi** étant donné que les aspects sociaux de l'activité économique ne sont guère ou sont difficilement mesurables et que leur évaluation repose sur des conventions très différentes selon les régions.
- **Dans la politique de l'économie circulaire et des produits chimiques** (par exemple réglementation des substances per- et polyfluoroalkylées/PFAS), une **approche différenciée et basée sur les risques doit impérativement être préférée aux interdictions générales**. Il faut, entre autres, des normes d'émission qui protègent l'Homme et l'environnement tout en favorisant une économie circulaire.
- **Les marchés publics doivent être facilités**. Le droit des marchés publics doit être revu et simplifié dans son ensemble. En particulier, les seuils à partir

desquels un appel d'offres européen est nécessaire doivent être nettement relevés, ce qui permettrait de conclure plus facilement des marchés.

- **Nous plaillons avec vigueur pour que la politique commerciale de l'UE soit davantage axée sur les intérêts stratégiques, afin de promouvoir l'accès mutuel à des marchés ouverts et de garantir la sécurité de l'approvisionnement, le tout accompagné d'un accord de partenariat sur les matières premières.** La politique commerciale de l'UE doit être plus ambitieuse, plus pragmatique et plus dynamique. Pour ce faire, les processus de négociation doivent être accélérés et il faut **éviter de surcharger la politique commerciale avec des thèmes non pertinents**. Il faut trouver un nouvel équilibre entre les exigences de durabilité, les intérêts économiques stratégiques et les aspects géopolitiques dans les accords de libre-échange. L'avantage économique doit redevenir la priorité de la politique commerciale. Les intérêts environnementaux et sociaux ne doivent pas dominer les négociations et la ratification des accords commerciaux en les compliquant. À l'avenir, les accords de libre-échange devraient être davantage adoptés en tant qu'**accords «UE uniquement»**.

Concrètement, dans le cadre d'une **nouvelle initiative européenne pour la conclusion d'accords de libre-échange**, il est urgent de conclure les négociations sur l'accord entre l'UE et les **pays du Mercosur**, de faire avancer la ratification et la mise en œuvre des accords commerciaux modernisés avec **le Chili et le Mexique**, de reprendre et de conclure au plus vite les négociations sur l'accord de libre-échange avec **l'Australie**, de renforcer les **relations commerciales transatlantiques entre l'UE et les États-Unis** au sein du **Conseil du commerce et des technologies (Trade and Technology Council/TTC)**, mener d'égal à égal les négociations en cours sur les traités de l'UE, par exemple avec **l'Inde** et les **pays de l'ASEAN (notamment l'Indonésie, la Thaïlande et les Philippines)**, et faire avancer la perspective d'accords de libre-échange avec les **pays africains**.

Au niveau de l'Organisation mondiale du commerce (World Trade Association/WTO), l'UE doit s'engager résolument en faveur de la **protection de la propriété intellectuelle**.

- **En tant que communauté de valeurs démocratiques, l'UE doit également assumer ses responsabilités mondiales dans le domaine de la coopération au développement.** L'initiative «Global Gateway» a un rôle prépondérant à jouer à cet égard. Pour une **image** cohérente et visible de l'**«Équipe Europe»**, nous avons en outre besoin d'une **action mieux coordonnée et basée sur la division du travail entre la Commission européenne et les États membres de l'UE**, d'une **coordination plus étroite avec l'économie** et d'un **engagement clairement défini du secteur privé**. Dans l'ensemble, l'UE devrait établir des priorités dans ce domaine en tenant davantage compte de ses propres intérêts et accorder ainsi une **attention particulière à son propre voisinage, notamment au développement économique et social en**

Afrique et au Moyen-Orient, y compris en mettant l'accent sur la mobilisation des investissements du secteur privé.

- **Pour faire face à la concurrence mondiale, nous devons donner davantage de poids à la science, à la recherche et à l'innovation dans l'UE. L'Europe doit miser sur l'ouverture technologique et la concurrence.** Ce sont les ingénieurs, et non les responsables politiques, qui devraient décider avec le marché des meilleures technologies pour atteindre la neutralité climatique. Pour une industrie automobile européenne forte et compétitive au niveau international, **les voitures neuves équipées d'un moteur à combustion propre** devraient par conséquent rester **autorisées à la vente au-delà de 2035**, dans un esprit d'ouverture technologique et en respectant les objectifs climatiques. Les carburants synthétiques et régénératifs jouent un rôle central à cet égard. Il convient de promouvoir les technologies de moteurs innovantes et les carburants alternatifs par le biais d'une stratégie européenne renforcée en matière de carburants. Les prescriptions européennes en matière de qualité de l'air et de normes d'émission doivent tenir compte des critères essentiels que sont les besoins de mobilité dans les villes et les zones rurales, le rapport coût-efficacité et la faisabilité technique.
- **Pour l'industrie pharmaceutique, nous avons besoin de conditions-cadres favorables aux investissements**, afin que davantage de substances actives et de médicaments soient à nouveau produits en Europe. Nous nous engageons donc pour **la création d'une union européenne de la santé** et nous soutenons **les activités européennes communes visant à améliorer la sécurité sanitaire et la prévention des crises internationales.**
- **Nous nous engageons à mettre davantage l'accent sur la recherche et l'innovation et à renforcer l'espace européen de la recherche, de l'enseignement supérieur et de l'éducation.** Nous avons besoin **d'avantage d'interdisciplinarité stratégique et de perméabilité** entre les différents instruments de recherche. Le **programme-cadre de recherche et d'innovation de l'UE** doit être développé de manière ciblée et adapté aux **changements politiques mondiaux**. Nous voulons **plus de recherche fondamentale et plus de liberté pour les chercheurs et les chercheuses**. Il faut **moins d'exigences de détails**. Nous devons investir davantage dans **les technologies clés** pour atteindre **une plus grande souveraineté technologique de l'Europe**. Dans l'UE, il faut enfin **investir au total 3 % du produit intérieur brut dans la recherche et le développement**. Nous voulons **renforcer le réseau européen de l'agence fédérale SPRIN-D pour les innovations disruptives**, en améliorant notamment les liens avec le Conseil européen de l'innovation (CEI) et les institutions nationales correspondantes des autres États membres de l'UE. **La coopération en matière de recherche et d'innovation** doit être **intensifiée à l'échelle européenne**. Cela vaut en particulier pour les compétences et les capacités scientifiques existant en Europe centrale et orientale. Les formats d'échange et de coopération tels que la plateforme scientifique germano-polono-tchèque devraient donc être renforcés. En matière de

coopération internationale dans les domaines de la science, de la recherche et de l'innovation, il convient, compte tenu de l'évolution du contexte géopolitique et des changements tectoniques mondiaux, d'adopter une **approche «plus intelligente», guidée par des valeurs et clairement orientée vers nos intérêts stratégiques**, selon le **principe «aussi ouvert que possible mais aussi fermé que nécessaire» («as open as possible, but as closed as necessary»).**

- **L'UE doit être renforcée dans son rôle de rempart, de phare et de défenseur de la liberté de la science dans le monde. Pour nous, la liberté de la recherche et l'excellence de la recherche sont indissociables.** En ce sens, la Commission européenne doit s'engager, en collaboration avec les États membres de l'UE et en association avec des partenaires qui partagent nos valeurs tels que les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada, dans une action concertée contre les tentatives d'influence de régimes autoritaires sur la liberté de la science et de l'enseignement.
- **Nous voulons renforcer l'esprit d'entreprise et de création d'entreprise en Europe et positionner notre continent comme un lieu de premier plan pour le capital-risque et les start-ups en améliorant les conditions-cadres.** Cela passe notamment par une meilleure capitalisation des start-ups et des jeunes entreprises technologiques, surtout en phase de croissance.
- **Nous nous engageons pour une Europe forte, compétitive et souveraine dans l'espace numérique.** L'Europe doit établir, en concertation notamment avec nos partenaires internationaux, des normes technologiques et juridiques reconnues.
 - **Dans l'économie numérique et les développements technologiques, il faut autant de liberté que possible et seulement autant de réglementation que nécessaire.** Au cours de la dernière législature, plusieurs projets de loi novateurs ont été adoptés, tels que la **loi sur les marchés numériques (Digital Markets Act/DMA)**, la **loi sur les infrastructures gigabit (Gigabit Infrastructure Act/GIA)** et la **loi sur l'intelligence artificielle (Artificial Intelligence Act)**. De grandes étapes ont ainsi été franchies sur la voie d'un marché unique numérique.
 - La **loi européenne sur les services numériques (Digital Services Act/DSA)** imposera l'État de droit dans l'espace numérique de manière uniforme dans toute l'Europe.
 - **Il est urgent de réformer le règlement général européen sur la protection des données (RGPD)** et de mettre fin au principe de minimisation des données. **La protection des données ne doit pas être un frein à la numérisation.** En outre, seule une **interprétation uniforme de la protection des données** doit être autorisée **dans toute l'Europe.**

Au cours de la nouvelle législature, il convient à présent de mettre en œuvre concrètement les lois européennes mentionnées au niveau de l'UE et dans les États membres, et de parvenir à une interprétation uniforme dans toute l'Europe. Dans un deuxième temps, il faudra évaluer l'efficacité et la mise en œuvre des lois à l'aide de critères pertinents et dans un troisième temps, modifier les lois européennes si nécessaire.

- La Commission européenne doit, en collaboration avec les États membres de l'UE, s'efforcer davantage de **simplifier, de numériser et de mieux coordonner les procédures de reconnaissance et les instruments de transparence dans le domaine de la formation professionnelle**, afin de **contribuer** notamment à **garantir une main-d'œuvre qualifiée pour notre économie**. Le renforcement des systèmes de formation en Europe est également une **contribution** importante à la **réduction du chômage des jeunes**. Parallèlement, **l'enseignement des MINT (mathématiques, informatique, sciences naturelles et techniques)** doit être **développé** en Europe tout au long de la chaîne de formation.
- **Nous nous engageons à ce que des millions de jeunes puissent continuer à bénéficier du programme européen Erasmus+ pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport, qui est indispensable à une économie européenne forte, en améliorant notamment les compétences internationales et interculturelles.** Pour ce faire, il convient d'améliorer encore l'accès à Erasmus+ et de renforcer le programme en conséquence. Nous voulons également **développer les échanges européens de jeunes**.
- **Nous nous engageons à créer de nouvelles voies pour la migration professionnelle légale en provenance de pays non-membres de l'UE.** Des initiatives telles que le pool de talents de l'UE et les partenariats de talents doivent être poursuivies et développées afin de renforcer nos économies et rendre l'UE plus attrayante pour les professionnels (hautement) qualifiés. Ce faisant, nous voulons mettre un terme à la vente de visas et de passeports par les États membres de l'UE.
- **À l'heure des grands défis, la politique de cohésion est un instrument crucial pour renforcer la compétitivité, la capacité d'innovation et le développement uniforme de toutes les régions européennes, en particulier les zones rurales.** Il est donc indispensable de la poursuivre après 2027 en particulier dans les régions structurellement faibles et les régions en transition. Dans ce contexte, nous nous engageons pour la poursuite d'une approche décentralisée et donc pour la coresponsabilité des régions lors de l'attribution des programmes et des fonds.

4. Pour une agriculture performante en Europe

- **Nous nous engageons fermement pour une agriculture performante en Europe.** Celle-ci n'est pas seulement une **partie fondamentale d'une**

économie forte et compétitive dans son ensemble, mais aussi une condition préalable pour garantir la sécurité de notre approvisionnement alimentaire et au développement de notre souveraineté alimentaire. En outre, nous voulons que nos agriculteurs puissent continuer à contribuer à la sécurité alimentaire mondiale. De tout cela découle un **besoin particulier de protection des exploitations agricoles**.

- **Nous voulons construire l'avenir avec le milieu agricole.** Nous sommes aux côtés de nos agriculteurs. Le **dialogue stratégique** entamé par la Commission européenne doit donc être poursuivi et développé. Dans ce cadre, il s'agit de trouver ensemble des solutions pour l'avenir de l'agriculture et la préservation de la biodiversité.
- **Nous considérons que la sécurité alimentaire et des perspectives économiques fiables pour les agriculteurs sont des priorités de la politique agricole commune (PAC)** qui ne doivent pas être négligées au profit des objectifs nécessaires de protection de l'environnement et du climat. La PAC doit donc continuer à disposer d'un pilier économique solide qui tienne compte de la situation des agriculteurs en matière de revenus, qui leur offre une protection sur des marchés volatiles et qui leur permette de pratiquer une agriculture plus durable et d'obtenir des revenus suffisants.
- **Nous nous opposons aux exigences et à la bureaucratie excessives dans l'agriculture et la sylviculture** comme, par exemple, les jachères obligatoires, les réglementations éloignées de la pratique pour les produits phytosanitaires ou le règlement sur les chaînes d'approvisionnement sans déforestation (EU Deforestation Regulation/EUDR) pour lequel il est difficile de parvenir à un consensus au niveau international et dont l'entrée en vigueur doit être immédiatement suspendue jusqu'à ce qu'une nouvelle version utilisable dans la pratique soit disponible.
- Nous soutenons fermement l'**instauration d'un moratoire sur les formalités administratives pour l'agriculture et la sylviculture**. Nous nous engageons à redonner davantage de poids à la formation, aux connaissances techniques, à l'expérience professionnelle et aux connaissances locales des agriculteurs et des sylviculteurs. Nous avons besoin, de nouveau, davantage de confiance dans leur expertise ainsi que dans leur action raisonnée et responsable.
- **Nous nous engageons à abaisser le statut de protection du loup et d'autres prédateurs** et demandons le **maintien de l'élevage en pâturage et de la pisciculture en étang** comme composantes clefs de l'agriculture.
- **Nous nous engageons à promouvoir la production alimentaire régionale et à protéger les aliments régionaux par un étiquetage clair de leur origine.**

- **Nous nous engageons pour une pêche et une aquaculture durables et économiquement viables.** Seule une industrie de la pêche durable pourra continuer à apporter sa contribution essentielle à notre alimentation.
- **Nous soutenons les investissements dans l'agriculture en tant que secteur de haute technologie,** par exemple dans le domaine de l'agriculture de précision ou dans l'utilisation de la robotique et de l'intelligence artificielle. Une **adaptation immédiate du cadre juridique européen est nécessaire** afin de tirer profit des avantages **des nouvelles technologies génomiques,** telles que la CRISPR/Cas9, pour la sécurité alimentaire, la résilience climatique, l'augmentation des rendements et l'efficacité des ressources.

5. Pour une politique fiscale solide et axée sur la stabilité

- **Nous nous engageons fermement en faveur d'une politique fiscale saine et axée sur la stabilité au sein de l'UE.** Nous refusons d'assouplir les règles d'endettement dans l'UE. Ces dernières sont nécessaires, tout comme le frein à l'endettement national, pour maintenir une base financière stable dans l'UE.

C'est pourquoi nous demandons que la **politique fiscale de l'UE garantisse** que

- les **ressources financières** nécessaires à l'accomplissement des tâches de l'UE soient systématiquement **priorisées dans le budget ordinaire de l'UE et le cadre financier pluriannuel** et que **les dépenses soient strictement axées sur l'efficacité dans le cadre des ressources ordinaires existantes;**
 - l'UE crée **un meilleur cadre pour la mobilisation de capitaux privés,** afin de faciliter notamment les investissements de la BEI;
 - **il n'y ait pas de nouvelle mutualisation des dettes et des risques budgétaires au sein de l'UE.** Nous nous y opposons fermement;
 - les **nouvelles règles du pacte de stabilité et de croissance** soient **appliquées sans exception dès 2024** et qu'elles **ne créent pas de nouvelles marges d'endettement pour les États membres dans la méthode d'analyse de la viabilité de la dette;**
 - le **fonds européen de reconstruction «Next Generation EU»** reste **unique en son genre.** Nous demandons à la Commission européenne de présenter au plus vite un **plan de remboursement** des dettes déjà contractées dans le cadre de ce fonds.
- **La stabilité des prix est une condition indispensable à une croissance économique durable et à la création d'emplois sûrs.** Nous continuerons à **préserver l'indépendance de la Banque centrale européenne (BCE),**

nécessaire à l'accomplissement de cette mission, et à l'aider à **maintenir la stabilité monétaire comme objectif prioritaire**.

- **Nous plaidons pour que le gouvernement fédéral n'approuve la mise en place d'un euro numérique, en complément de l'argent liquide au sein du Conseil de l'UE, que si le Bundestag allemand s'est préalablement prononcé en faveur de son introduction.** Si un euro numérique est déployé, les prestataires de services financiers privés devront jouer un rôle central et **les risques éventuels pour la stabilité financière devront être réduits**. Un euro numérique doit protéger la vie privée et être utilisable gratuitement afin d'obtenir l'acceptation nécessaire des consommateurs.

6. Accélérer les réformes internes de l'UE pour renforcer sa capacité d'action et d'accueil et réorienter la politique d'élargissement de l'UE

Nous devons **rendre l'Europe apte à relever les défis d'un monde en pleine mutation grâce à un développement institutionnel interne et externe**. Une **consolidation et une réforme internes de l'UE** visant à renforcer sa capacité d'action sont également une **condition préalable à sa capacité d'élargissement et d'accueil** à une époque où les changements géopolitiques actuels ont conduit à une nouvelle dynamique d'élargissement. L'UE doit donc s'atteler sans tarder à ses propres tâches, afin que le développement institutionnel nécessaire, pour lequel il n'est en grande partie pas nécessaire de modifier formellement les traités européens existants, notamment grâce aux clauses dites passerelles, soit mis en œuvre avant le prochain élargissement.

Pour le groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag, les points suivants font notamment partie des **réformes nécessaires de l'UE**:

- **Extension limitée du vote à la majorité qualifiée au Conseil de l'UE** à certaines questions de politique étrangère et de sécurité, telles que l'imposition de sanctions.
- **Alléger la Commission européenne** : la formule trouvée dans le traité de Lisbonne pour limiter le nombre de commissaires devrait être mise en œuvre le plus rapidement possible, et au plus tard avant le prochain élargissement de l'UE.
- **Renforcement du principe de subsidiarité, y compris la prise en compte précoce du système d'autonomie locale**: davantage d'Europe là où l'Europe peut faire davantage. Nous avons besoin d'une UE qui se concentre sur les missions qui peuvent mieux être accomplies au niveau européen qu'aux niveaux national, régional et communal, notamment la sécurité, l'immigration, l'économie, le commerce, l'énergie et la protection du climat. **Une position pro-européenne et la prise en compte conséquente du principe de subsidiarité ne s'excluent pas mutuellement**. Pour l'élaboration d'**actes délégués**, qui ne doivent être utilisés que dans des cas exceptionnels, le législateur

devrait définir plus concrètement, dans l'acte de base concerné, l'étendue et les conditions des compétences déléguées à la Commission européenne. Nous avons également besoin d'un **meilleur équilibre dans le choix de l'instrument législatif adéquat au niveau de l'UE**. Depuis un certain temps, un glissement s'est opéré en faveur du règlement au détriment de la directive. Il faut faire l'inverse. En principe, **les directives européennes ne** devraient cependant pas **aller au-delà d'une transposition 1 pour 1**. Les mesures juridiques possibles pour améliorer la situation des PME devraient néanmoins être pleinement exploitées dans cette optique. **Le Parlement européen et le Conseil de l'UE devraient être dotés de droits de contrôle étendus** allant jusqu'à la possibilité de retirer à tout moment à la Commission européenne des autorisations accordées précédemment.

- **Utiliser davantage le principe de la coopération renforcée pour permettre**, si nécessaire, dans le cadre institutionnel de l'UE, **des étapes d'intégration plus échelonnées et des coalitions flexibles dans l'esprit d'une «Europe des pionniers» et du document précurseur de Schäuble-Lamers avec le concept d'une «Europe à plusieurs vitesses»**. Cela implique également de suivre la voie de la «dualité» en matière de contrôle parlementaire qui peut être exercé soit par le Parlement européen, soit par les parlements nationaux des États membres. La coopération renforcée doit cependant toujours rester ouverte à tous les États membres afin de protéger la cohésion de l'UE.
- **Ancrer de manière contraignante le principe de discontinuité au niveau de l'UE** : comme c'est l'usage dans les États nationaux, les propositions de loi n'ayant pas été adoptées avant la fin d'une législature du Parlement européen devraient être représentées.

Parallèlement, il est nécessaire de **réorienter la politique d'élargissement de l'UE en adoptant systématiquement une approche d'intégration progressive sans concessions sur les critères d'adhésion tels que l'État de droit**:

- **il faut convenir, en attendant une adhésion à part entière, d'étapes intermédiaires attrayantes pour les pays candidats qui ne remplissent pas encore toutes les conditions d'adhésion, mais qui mettent en œuvre des réformes de manière résolue**. La Commission européenne a certes déjà prévu de telles mesures dans sa «méthodologie» du 5 février 2020. Elle s'y est prononcée en faveur de «mesures fermes et appropriées» pour «sanctionner une stagnation grave ou persistante, voire une régression dans la mise en œuvre des réformes et le respect des exigences du processus d'adhésion». Or, jusqu'à présent, cela n'a pas été mis en œuvre, ou pas suffisamment. Un lien plus étroit par le biais d'étapes intermédiaires comprend notamment **une instauration progressive («phasing in») dans les programmes et les politiques de l'UE, comme une adhésion associée à la politique étrangère, de sécurité et de défense commune (PESC/PESD) sans droit de vote**. Ces étapes intermédiaires doivent toutefois être soumises à des conditions claires comme, par exemple, l'adoption et la mise en œuvre complètes des décisions de l'UE

en matière de PESC, y compris les sanctions décidées dans le cadre de l'agression russe contre l'Ukraine. Il est en outre envisageable d'**accorder le statut d'observateur aux délibérations du Parlement européen et du Conseil de l'UE**. Cela permettrait de réaliser plus rapidement des progrès concrets et tangibles dans le processus de rapprochement, tout en sachant que les négociations d'adhésion pour une pleine adhésion peuvent durer de nombreuses années. Les candidats à l'adhésion ont besoin d'une perspective réaliste afin de ne pas perdre confiance en l'UE et de ne pas s'orienter vers un autre système dans le contexte de la concurrence mondiale.

- **Parallèlement, les différents pays candidats à l'UE doivent continuer à être évalués en fonction de leurs propres progrès.** Les efforts nationaux individuels pour remplir tous les critères juridiques, économiques, financiers et politiques restent décisifs. Mais il est également clair que le bouleversement auquel nous sommes confrontés depuis la guerre d'agression russe contre l'Ukraine exige, ne serait-ce que pour des raisons géopolitiques, une accélération des efforts de soutien de la part de l'UE et de ses États membres pour rallier les pays des Balkans occidentaux, l'Ukraine, la République de Moldavie et la Géorgie à l'UE. Le **processus de Berlin** va dans ce sens et les décisions qui y sont prises doivent être mises en œuvre. Ce n'est qu'ainsi que l'on parviendra à améliorer la coopération interétatique et intrasociale dans la région des Balkans occidentaux.
- **Des règles et procédures contraignantes adéquates devraient permettre d'exclure le plus rapidement possible, tant pour tous les États membres de l'UE et les pays candidats à l'UE, que des questions bilatérales en suspens soient instrumentalisées pendant le processus d'adhésion.** Les litiges bilatéraux doivent être réglés par des décisions à la majorité qualifiée et les questions de politique d'intégration être tranchées par l'instance européenne correspondante, par exemple la Cour de justice des Communautés européennes (CJCE).
- Les défis et les bouleversements stratégiques actuels rendent notamment **nécessaire le renforcement des liens entre l'UE et des pays partenaires qui n'aspirent pas, ou probablement pas, à une adhésion à l'UE**. Pour ce faire, il convient notamment d'**exploiter pleinement le potentiel de la Communauté politique européenne (CPE)** pour relier à l'UE des États partageant les mêmes idées, dans notre propre intérêt stratégique sans pour autant remplacer la perspective d'adhésion à l'UE des pays candidats.

III. Conclusion

Tels sont quelques thèmes dont il sera question au cours des cinq prochaines années. **Nous voulons une UE forte qui tienne ses principales promesses de sécurité et prospérité dans la liberté et la paix.** Le groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag apportera sa contribution à cet égard et continuera à accompagner le travail de l'UE de manière active, critique mais toujours constructive.